

# D.

## LA GESTION



### Présentation du groupe

➤ Créée en 1973, notre structure repose sur la notoriété et le professionnalisme de nos enseignes : Agence du Soleil et Société Catalane de Gestion. Depuis plus de 35 ans, notre groupe ne cesse de s'agrandir pour recenser 18 agences solidement implantées dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

➤ Professionnels au savoir-faire complet, connus et reconnus, nous sommes spécialistes des différents métiers de l'immobilier. Notre activité s'articule autour du syndicat de copropriétés, de la gestion locative, des locations de vacances et de la transaction.

### Les garanties locatives

Garanties	Durée / Montant	Franchise
<b>Loyers impayés charges et taxes impayés</b>	Durée illimitée AXA : maximum 80 000 € SADA : jusqu'au départ effectif du locataire	SANS
<b>Détériorations immobilières</b>	AXA : maximum 8 000 € HT SADA : maximum 7 700 € TTC	Equivalente au dépôt de garantie versé à l'entrée par le locataire, soit 1 mois de loyer hors charges
<b>Protection juridique</b>	AXA : maximum 5 000 € SADA : plafond de 20 000 € par litige	AXA : Seuil d'intervention de 230 € SADA : Seuil d'intervention de 200 €
<b>Frais de procédures</b>	AXA : maximum 5 000 € SADA : honoraires d'avocat, d'huissier de justice ainsi que les frais annexes de procédures judiciaires pris en charge	SANS
<b>Vacance locative, établie à 6 mois</b>	6 mois de loyer charges et taxes comprises	1 mois de loyer CC
<b>Carence locative, établie à 6 mois</b>	3 mois de loyers hors charges et taxes à compter de la date de réception du lot, sans aucune réserve et au terme de la période relative aux intérêts intercalaires (3 mois gestionnaire puis 3 mois promoteur)	SANS

- . Locataire éligible à la GRL : compagnie SADA
- . Autres cas : compagnie AXA